



Une somme de 760 euro reclamme 2 ans apres suite a un accident de

Par **bellec**, le 15/02/2009 à 12:47

j ai prete mon vehicule a une amie celle ci a eu un accident et etait en tort l accident a eu lieu le 13/12/2006 aujourd'hui je recois un courrier de l assurance maladie me demandant de rembourser 761.79 euro amme x la personne qui etait ds l autre vehicule soit son temp d arret il marque " suite au sinistre n ' ayant pas fait l' objet d'une declaration aupres de l'assurance alors que j avais effectuer les demarche et paye la franchise de 600 euro a mon assurance en attente d une reponse positif salutation

Par **citoyenalpha**, le 15/02/2009 à 13:11

Bonjour

il appartient à votre assurance automobile de régler les frais supportés par la victime de l'accident.

Téléphonez à votre assureur et faites lui parvenir la facture de l'assurance maladie.

Restant à votre disposition.